



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2022

Date de convocation : 30/11/2022
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers Présents : 21 Nombre de pouvoirs : 3 Nombre de Conseillers votants : 24
Date d'affichage : 23/12/2022

VOTE : Voix Pour : 24 Voix contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-deux le 19 décembre à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal de Sées dûment convoqués et sous la présidence de M. Mostefa MAACHI, Maire de SÉES, se sont réunis, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Maison des Services et des Associations.

Présents : M. Mostefa MAACHI, Maire, M. Fabrice EGRET, Mme Pamela LAMBERT, Mme Martine BIDAULT, M. Jacques MAUSSIRE, Mme Martine LEMOINE, Adjoint, Mme Martine MEYER, M. Damien SOREL, Mme Florence LECAMUS, M. Richard PAUPY, M. Antoine BIGNON, Mme Patricia CHARPENTIER, M. Florian MENAGER, Mme Jacqueline DUJARRIER, M. Jean-Marc LETELLIER, Mme Béatrice MIKUSINSKI, M. Jean-Paul SAUVAGET, Mme Hélène DEBACKER, M. Christian RICHARD, M. Raymond FREBET, Mme Véronique BARIA UGUEN

Absents Excusés : M. Christophe ROBIEUX, Mme Marie-Caroline MALEWICZ-LABBE, M. Guillaume DUDRAGNE, Mme Séverine LOUVEAU, Mme Jacqueline BLOND

Ont donné pouvoir : M. Christophe ROBIEUX à Mostefa MAACHI, Mme Marie-Caroline MALEWICZ-LABBE à M. Florian MENAGER, Mme Jacqueline BLOND à M. Jacques MAUSSIRE ;

Absents non Excusés : M. Bruno ROUX

Secrétaire de Séance : M. Jacques MAUSSIRE

OBJET : Fonds de concours avec la CdC des Sources de l'Orne pour le programme éclairage public 2021

➡ **Rapporteur** : Mme LAMBERT Paméla, adjointe au Maire en charge des finances

Il est rappelé au conseil que l'article L.5214-16 V Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'« Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

Considérant que ce dernier peut être résumé de la sorte :

Objet du fonds de concours	Montant des travaux et Maîtrise d'Œuvre	FCTVA	Montant des subventions	Montant après déduction du FCTVA et subventions	Part CdC	Part Ville
		16,404%			50,00%	50,00%
Eclairage public 2021 - place des Halles, place St Pierre, Place du Général de Gaulle	76 900,42 €	12 614,74 €	- €	64 285,68 €	32 142,84 €	32 142,84 €

La commission finances réunie le 5 décembre dernier a émis un avis favorable à ce projet et propose qu'une participation d'un montant de 150 € soit versée à l'association

➡ **Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ACCEPTÉ** le fonds de concours relatif au programme éclairage public 2021 tel que présenté ci-dessus.
- **PRÉCISE** que les crédits sont prévus au budget 2022 en section dépenses d'investissement, à l'article 2041512.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ce fonds de concours.

Ainsi fait et délibéré à Sées, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance
Jacques MAUSSIRE

Le Maire
Mostefa MAACHI



Signé électroniquement par
Mostefa MAACHI
Le 20 décembre 2022